



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation prioritaire

Question au Gouvernement n° 2698

Texte de la question

ÉDUCATION PRIORITAIRE

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous affirmez vouloir aller plus loin dans la lutte contre les inégalités. Depuis la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire en 2014, 522 écoles ont été rayées des réseaux d'éducation prioritaire – REP – et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés – REP+. Cette situation profondément injuste et inégalitaire perdure malgré les préconisations du rapport Azéma-Mathiot, selon lequel les écoles situées en quartier prioritaire de la politique de la ville devraient bénéficier des dispositifs de REP+.

Derrière ces écoles gommées, ces écoles orphelines, il y a la vie de milliers de gamins privés des moyens supplémentaires d'apprendre, moyens auxquels ils ont droit. En Seine-Maritime, une dizaine d'écoles sont dans cette situation. C'est le cas chez moi, à Dieppe, des écoles maternelles Sonia Delaunay du Val Druel et des écoles du quartier du Pollet, qui sont pourtant classées parmi les écoles les plus socialement défavorisées.

L'éducation prioritaire, c'est donner plus à ceux qui ont moins. Il y a urgence à aller plus loin dans la lutte contre les inégalités. Monsieur le ministre, sans attendre la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, à nouveau repoussée en 2021, pouvez-vous donner des instructions claires aux DASEN – directeurs académiques des services de l'éducation nationale – pour que les équipes enseignantes, les enfants et les familles retrouvent de la visibilité pour la prochaine rentrée et pour que nos enfants étudient dans de bonnes conditions ?

Par ailleurs, j'apprends ce jour – qui est aussi celui où le Président de la République s'exprime sur le handicap en reprenant à son compte les propositions que j'avais formulées sur l'école inclusive, sans même nous inviter – que, sur le terrain, les DASEN suppriment des postes dans les CMPP, les centres médico-psycho-pédagogiques. Pouvez-vous nous dire si vous comptez corriger ce contre-signal ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs des groupes SOC et FI.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur le député, vous me posez en fait deux questions. Pour l'essentiel, je vous donne raison, et je vous remercie pour le caractère très constructif de votre intervention.

Vous dites à juste titre que l'éducation prioritaire est fondamentale pour l'école primaire. C'est le sens de la politique du Gouvernement. Nous avons mis l'accent sur l'école primaire en matière d'éducation prioritaire, parce que c'est là que nous pouvons lutter à la racine contre les inégalités.

On peut déplorer la suppression, en 2014, de certaines écoles de l'éducation prioritaire, mais il ne sert à rien de pleurer sur cette mesure. Il faut maintenant voir comment nous pouvons aller de l'avant. Nous y parviendrons dans le prolongement du rapport Mathiot-Azéma dont les recommandations, que nous étudions afin de les mettre en œuvre, nous donneront une vision beaucoup plus complète de l'éducation prioritaire et nous permettront d'éviter les effets de seuil selon que l'on relève ou non de l'éducation prioritaire.

Au-delà des mesures « cartographiques », qui amènent à définir si les écoles sont ou ne sont pas en éducation prioritaire, ce qui compte, comme vous l'avez demandé, c'est que l'on agisse pour ces écoles hic et nunc. C'est ce que nous allons faire à la prochaine rentrée.

Monsieur Jumel, j'ai regardé ce qui se passe sur votre territoire : nous avons prévu un meilleur taux d'encadrement, et un dédoublement des classes de CP dans l'école Sonia Delaunay. Cela montre que nous sommes capables d'agir au-delà de l'éducation prioritaire. Dans certaines académies, des grandes sections de maternelle sont dédoublées parce que les conditions sociales l'exigent.

Vous m'avez aussi interrogé sur le handicap. Ma réponse permettra de compléter celle que Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées a faite à une précédente question. Bien entendu, vous vous réjouissez que le Président de la République reprenne certaines des propositions de la commission d'enquête dont vous étiez le rapporteur. Elles étaient pertinentes et constructives. Ce sujet réclame une telle démarche. La majorité est ouverte à vos propositions. Nous sommes en train de progresser dans les termes que Sophie Cluzel vient de présenter – nous créerons en particulier des postes d'AESH à la rentrée prochaine. Cela fait partie des annonces présidentielles, et je crois que c'est très important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – M. Philippe Berta applaudit aussi.*)

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Merci, monsieur le ministre, pour la tonalité de votre réponse, en particulier pour ce qui concerne le dédoublement de classe. Toutefois, la question essentielle pour les enseignants et pour la permanence de l'équipe pédagogique reste la « prime ZEP ». Sans attendre la mise en œuvre du rapport Mathiot-Azéma, le classement « éducation prioritaire » me semble urgent, à Dieppe comme pour les 502 écoles concernées.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Jumel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2698

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2020](#)